



Dettes factures après séparation

Par **Lolo21D**, le **10/07/2025 à 19:01**

Bonjour, je suis séparée depuis 2019 de mon compagnon avec lequel je n'étais ni mariée, ni pacsée. Il continue d'occuper la maison que nous possédons 50/50 contre ma volonté, sans me verser d'indemnités d'occupation. Une procédure judiciaire est en cours depuis 3 ans pour le forcer à liquider l'indivision. J'ai eu accès aujourd'hui au logement et j'ai trouvé des factures d'eau et de gaz restées à nos 2 noms. Ces factures sont impayées, une dette s'est accumulée. Comment puis-je me protéger de cette dette qui date de 2023 ou 2024, soit bien après mon départ du domicile conjugal ? Suis-je malgré tout responsable puisque mon nom apparaît sur la facture ? Le fournisseur d'énergie peut-il se retourner vers moi ? Comment enlever mon nom du contrat à présent ?

Merci de votre aide.

Par **Pierrepaulejean**, le **10/07/2025 à 19:48**

Bonjour

vous faites un courrier en RAR à ces 2 prestataires en indiquant que vous avez quitté le logement situé à..... depuis le..... et vous indiquez que vous demandez que les factures soient libellées uniquement au nom de..... , personne qui est restée dans les lieux